

La préparation selon le lieu d'habitation :

Si vous habitez sur la paroisse ou si un vos parents directs (père ou mère) habite sur la paroisse :

- Vous pouvez vous marier sur la paroisse avec un prêtre ou diacre de la paroisse

Avec un prêtre extérieur vous pouvez vous marier sur la paroisse quelle que soit votre situation

- Avec l'autorisation du prêtre de la paroisse et vérification préalable de la disponibilité de l'église

Si vous habitez sur une autre paroisse ou un autre diocèse (et qu'un de vos parents directs habite ici) vous devez faire la préparation dans la paroisse de votre lieu d'habitation, puis vous rencontrerez le célébrant ensuite. Renseignez-vous auprès du prêtre de votre paroisse.

- Nous vous demanderons cependant de participer aux deux soirées de formation sur la communication dans le couple, spécifique de notre paroisse, si elle n'est pas dispensée dans votre paroisse

Si vous habitez ici et que vous souhaitez vous marier sur une autre paroisse, vous ferez la préparation ici.